

**Séance du jeudi 23 février 2023**

Date de la convocation: 16/02/2023

Membres en exercice :  
13

Présents : 10

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Maryline MONTEILLET,

**Présents :** Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Aurore LEFEBVRE, Patrick EVEILLARD, Simone SALAT, Jacqueline BOULANGÉ, Alain PEYROU, Caroline BARRAL-AURATUS

**Représentés :** Antoine GENGE par Patrick EVEILLARD, Serge POTEL par Alain PEYROU, Jérémy LABRUNIE par Aurore LEFEBVRE

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

**DE\_2023\_08 - Objet : Règlements intérieurs de la salle polyvalente du Bourg et la halle d'animation du Puech des Ouilhes.**

**Considérant** que la commune de Lacapelle-Viescamp propose à la location la salle polyvalente du Bourg ainsi que la halle d'animation du Puech des Ouilhes pour les particuliers de la commune ou non, pour les associations de la commune ou non, pour les entreprises de la commune ou non, etc...

**Considérant** qu'il est nécessaire d'harmoniser les règles et pratiques liées à l'utilisation de la salle polyvalente du Bourg et de la halle d'animation du Puech des Ouilhes, en modifiant les règlements intérieurs de celles-ci.

**Vu** les projets de règlements intérieurs de ces deux salles, ci-annexés,

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**Article 1 :** d'approuver les modifications des règlements intérieurs de la salle polyvalente du Bourg et de la halle d'animation du Puech des Ouilhes

**Article 2 :** d'autoriser Mme le Maire à signer les règlements intérieurs de la salle polyvalente du Bourg et de la halle d'animation du Puech des Ouilhes ainsi modifiés, ci-annexés.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
A Lacapelle-Viescamp, le 23 février 2023  
Le Maire,  
Maryline MONTEILLET

RF Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/03/2023 015-211500889-20230223-DE_2023_08-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 01/03/2023 et publié ou notifié le 02/03/2023
--